

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE		I				
Eaux		IAC				
	AS1	IAC3	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables <u>Commune de Ranrupt :</u> - périmètres de protection rapprochée des sources « Climont » n° 306.4.053 « Champ de la Quarré » n° 306.4.057 « Vieux Prés » n° 306.4.056 situées sur le ban de la commune de Ranrupt <u>Commune de Colroy-la-Roche :</u> - périmètres de protection rapprochée des sources « Haut ces Bois » n° 03064X0020, 03064X0034, 03064X0078, 79, 80 et 81 « Hagnegoutte » n° 03064X0032, 33, 65, 66 et 74 « Haut-Chepy » n° 03064X0067 « Chapis » n° 03071X0103 situées sur le ban de la commune de Colroy-la-Roche	Code de la Santé Publique - livre III – titre II – chapitre I – eaux potables Articles R. 1321-1 et suivants du Code de la Santé Publique concernant les eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles	Arrêté préfectoral du 12 mars 1999 Arrêté préfectoral du 29 décembre 2006	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales 14, rue du Maréchal Juin B.P. 1028/F 67070 STRASBOURG Cedex Le Maire : Eveline HAZEMANN 

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
Patrimoine Culturel		IB				
Monuments Historiques		IBa				
	AC1	IBa1	Servitudes de protection des monuments historiques R.N. 424, lieudit près de la Scierie : Scierie communale en totalité avec ses installations techniques extérieures et intérieures	Articles 1er à 5 de la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques	Inv. M.H. le 19 janvier 1995	Direction Régionale des Affaires Culturelles. Conservation Régionale des monuments Historiques Palais du Rhin 3, Place de la République 67082 STRASBOURG Cedex Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine Palais du Rhin 2, Place de la République 67082 STRASBOURG Cedex
Monuments Naturels et Sites		IBb				
	AC2	IBb1	Servitudes de protection des sites et des monuments naturels Sites Inscrits Secteur n° 1 du Massif des Vosges	Article 4 de la loi du 2 mai 1930 modifiée relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque	Arrêté ministériel du 1er septembre 1971	Direction Régionale de l'Environnement 8, rue Adolphe Seyboth B.P. 59 67067 STRASBOURG Cedex

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS		II				
Energie		IIA				
Electricité et Gaz						
	I4	IIAa1 Electricité	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques <u>Lignes électriques exploitées par R.T.E. :</u> - ligne 63 kv Sélestat – Saint-Blaise - ligne 400 kv Bezaumont – Muhlbach - autres lignes : lignes 20 kv	Article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906 Article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 Article 35 de la loi n° 46.628 du 8 avril 1946 modifiée		Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement 1, rue Pierre Montet 67082 STRASBOURG Cedex R.T.E. Transport Electricité Est GET ALSACE 12, avenue de Hollande 68110 ILLZACH E.D.F. Châtenois Agence Exploitation des Réseaux Route de Scherwiller 67730 CHATENOIS
			Les lignes basse tension ne sont pas reportées sur les plans de servitudes pour des raisons de lisibilité du document graphique			

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha- numérique	Catégories de (*) servitudes				
Communications		IID				
Circulation aérienne		IIDe				
	T7	IIDe4	Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières applicables à tous les P.O.S. sauf si les dispositions de la servitude IIDe1 sont plus restrictives	Code de l'Aviation Civile Articles L.244-1 et R.244-1 à R.244-4		Direction Départementale de l'Equipeement Bases Aériennes Quartier de l'Aéroport 67960 ENTZHEIM